



Le Thoirizan info

*Numéro 21
(2017)*

Cascade de la Fougère

Bulletin d'informations de la Commune de Thoiry



SOMMAIRE

Comité de Rédaction

Jérôme ESQUEVIN
Philippe MARIN
Lucien MOLLARD
Sylvie PONCET
Julie PROVENT
Madeleine ROSSI
Bruno ROUSSET
Thierry TOURNIER

Mise en page

Agnès MOLLARD

Impression

GAP EDITIONS
Challes-Les-Eaux

	N° PAGE
<i>Le mot du Maire</i>	3
<i>Budget 2017</i>	4
<i>Travaux dans la Commune</i>	5 / 6
<i>Intercommunalité</i>	7 / 8
<i>Restaurant scolaire</i>	9
<i>Vie de la Commune</i>	10 à 13
<i>C'était hier à Thoiry</i>	14 / 15
<i>Le coin des curiosités</i>	16
<i>L'patoé</i>	17
<i>Le temps à Thoiry—2017</i>	18
<i>Etat Civil</i>	19
<i>A votre service</i>	20



Jérôme ESQUEVIN
Maire

Chers concitoyens,

L'année 2017 se termine dans quelques jours. Au niveau national, elle a été marquée par un calendrier électoral chargé avec les scrutins présidentiel et législatif. A cette occasion, je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal pour son engagement et sa disponibilité qui ont permis aux opérations électorales de se dérouler dans de bonnes conditions, travail essentiel au bon fonctionnement de notre démocratie.

Au sujet de la démocratie locale, les médias se font le relais de multiples interrogations concernant l'évolution des collectivités, notamment la fusion des communes. Dans son discours au 100^e congrès des maires, le Président de la République a déclaré qu'il « garantissait que l'Etat ne forcera pas à des regroupements de communes ». Et c'est la bonne méthode. En effet la création d'une nouvelle commune constituée de plusieurs anciennes, ne peut être que le résultat de la volonté clairement exprimée, non seulement des élus, mais aussi de l'ensemble de la population concernée. Ceci doit passer par une phase de concertation, de débats publics. Il est fort possible –et souhaitable- que ce débat s'invite lors de la campagne électorale pour les municipales de 2020. Mais n'anticipons pas !

A l'échelle de notre agglomération, les pages intérieures de ce bulletin se font l'écho de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements (PLUI HD). Ce document d'urbanisme va venir en remplacement de l'actuel PLU communal. Les élus communaux, en accord avec nos voisins du Plateau de La Leysse sont vigilants pour que les spécificités de notre territoire soient bien prises en compte notamment dans la perspective de continuer notre développement mesuré, mais réel, pour assurer la pérennité de nos services et de notre cadre de vie.

Au niveau de notre commune, l'école a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation et d'amélioration cette année. Au premier étage, les locaux de l'ancienne mairie sont entièrement rénovés avec la création d'une vaste salle destinée, entre autres, à la garderie périscolaire. Les performances énergétiques du bâtiment sont aussi améliorées par une extension du réseau de chauffage central et l'isolation renforcée de la cage d'escalier et des combles. Enfin la chaudière à fioul est remplacée par une fonctionnant au bois granulé. Ainsi plus aucune énergie fossile n'est utilisée pour le chauffage des bâtiments communaux.

Toujours dans le domaine des énergies renouvelables, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du hangar communal par la société PERLE est réalisée et en service. Donc la concrétisation de deux projets pour aller plus loin dans la transition énergétique.

Enfin pour discuter de cela plus longuement et partager un instant de convivialité, le conseil municipal est heureux de vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux :

Le samedi 6 janvier 2018 à 18 heures à la salle des fêtes

En attendant, bonne lecture et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Jérôme ESQUEVIN

Recettes de fonctionnement

612 598,02 €

Excédent antérieur reporté
282 498,02 €

Impôts, taxes et redevances
131 000 €

Dotations et participations
144 650 €

Produits de services
34 150 €

Autres produits de gestion courante
20 300 €

Recettes d'investissement

294 017,14 €

Subventions d'investissement
31 000 €

Dotations fonds divers
63 017,14 €

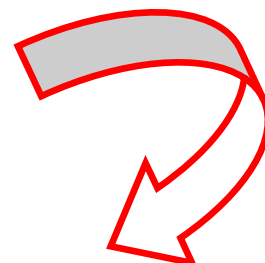
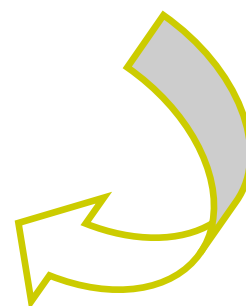
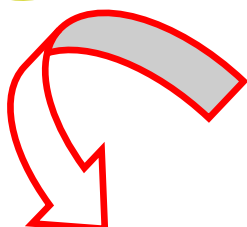
Virement de la section fonctionnement
200 000 €



Recettes : 906 615,16 €



Dépenses : 906 615,16 €



Dépenses de fonctionnement

612 598,02 €

Charges à caractères générales : 174 800 €

Charges de personnel
137 000 €

Dépenses imprévues de fonctionnement
24 798,02 €

Divers 6 300 €

Virement à la section investissement :
200 000 €

Charges financières
10 000 €

Autres charges de gestion courante
59 700 €

Dépenses d'investissement

294 017,14 €

Remboursement d'emprunt
26 000 €

Autres immobilisations
24 245 €

Immobilisations corporelles
198 030 €

Les taux d'impositions restent inchangés depuis 2007 et s'établissent ainsi

Taux d'Imposition 2017

Taxe d'habitation	13.22 %
Foncier bâti	21.16 %
Foncier non bâti	91.87 %

Ecole

Réfection des locaux de l'ancienne mairie au premier étage avec la création d'une salle d'accueil des enfants pour la garderie périscolaire et d'un bureau pour les enseignantes. Travaux d'isolation de la cage d'escalier et du grenier et remplacement de la chaudière fuel par une fonctionnant aux granulés de bois.



APRES



AVANT

Montant total des travaux 131 300 € TTC + 4 000 € de mobilier

Financement :

Chambéry Métropole Cœur des Bauges : 31 400 €

Conseil départemental : 54 800 €

Commune : 49 100 €

Mise aux normes des établissements recevant du public (ERP)

Divers aménagements sont en cours de réalisation pour améliorer l'accessibilité des locaux communaux aux personnes en situation de handicap (marquage au sol, sanitaires, interphone, rampes et mains courantes) pour un montant total de 12 100 € TTC. Des subventions sont attendues de la part de l'Etat et du Département.



Voiries Communales



Divers travaux de réfection et d'entretien, (enrobé sur le chemin du Chef-lieu à Bonvillard, accès au Parking de la salle des fêtes, à la passerelle de la mairie, chemin de la Dhuy) pour un montant de 23 300 € avec une subvention du Conseil départemental de 7 900 €

Garde-corps du pont sur le chemin des Crêts : 1 600 €



Routes départementales

RD 21 : entre La Fougère et Thormeroz, construction d'une paroi de soutènement et réfection de la route.
Montant des travaux : 130 000 €

RD 206 : Les Epinières, montée au col des prés, Enduit superficiel et tapis d'enrobé dans les lacets : 48 000 €

Financement intégral du Conseil départemental.



Captage d'eau Ravenets (Col des Prés)



Mise aux normes du périmètre de protection immédiat avec réfection totale du captage et la création d'une nouvelle chambre ainsi qu'une reprise complète des drains. Aménagement d'une piste pour rejoindre le chemin de l'Allier.

Financement 100 % Chambéry Métropole cœur des Bauges

Achat de matériel



Epareuse : 25 000 € (100 % commune)

Tablettes numériques pour l'école : 2 200 €
avec une aide de l'Etat de 2 000 €.



Un nouveau nom pour l'agglomération



C'est décidé : « Chambéry Métropole » puis l'appellation provisoire « Chambéry Métropole Cœur des Bauges » vont laisser la place au nouveau nom « **Grand Chambéry, l'agglomération** ». Ce choix est le résultat d'une démarche participative commencée à l'occasion de la foire de Savoie et qui a été entériné par le Conseil Communautaire du 26 octobre dernier. Ce nouveau nom étant fixé, il faut désormais choisir le graphisme du logo de la communauté d'agglomération. Ceci devrait être fait d'ici la fin de l'année.

PLUI HD

(Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et déplacements)

La communauté d'agglomération de Chambéry métropole a engagé depuis 2015 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Les volets habitat et déplacements ont été intégrés à cette procédure qui est donc devenu un PLUI HD.



La réalisation de ce PLUI HD est programmée sur 4 années et ce document devra être approuvé par le conseil communautaire à la fin de 2019 pour être applicable à compter de début 2020.



Ce PLUI HD remplacera le PLU communal. Il définira et réglementera les usages des sols :

- > Le type d'occupation (urbain, agricole, naturel, etc...)
- > Les règles de construction s'imposant aux demandes d'autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire, etc...)

C'est donc un document d'une grande importance pour l'agglomération et aussi à l'échelle de notre commune.

Il est très important que tout au long de l'élaboration les habitants s'informent. Ils peuvent le faire, mais aussi donner leur avis et émettre des suggestions. Vous trouverez de nombreux renseignements sur le site internet de l'agglomération et sur d'autres supports : presse, dossier de concertation dans les mairies, réunions publiques, expositions, etc...

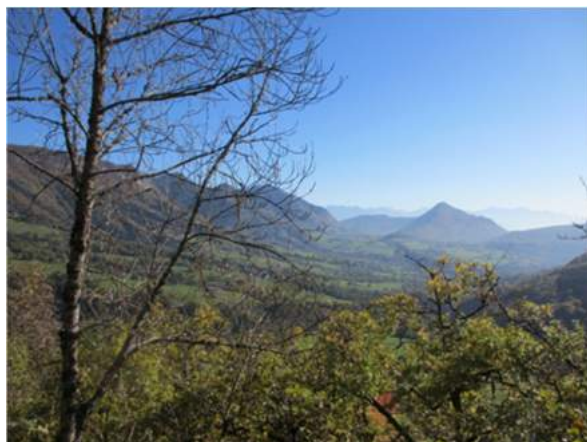
Toutes les questions particulières portant sur une parcelle (ouverture à l'urbanisation, maintien en zone à urbaniser) sont à adresser par courrier au Président de « Grand Chambéry, l'agglomération » en précisant bien la commune et les références cadastrales des terrains concernés (section et numéro).

Actuellement le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours de finalisation. Sa traduction réglementaire est fixée pour 2018 avec notamment le règlement et le projet de zonage. En 2019 le projet de PLUI HD fera l'objet d'un arrêté pour être soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (Etat, Département, chambre consulaires, etc.) et ensuite à l'avis des habitants dans le cadre d'une enquête publique. Le projet, modifié pour tenir compte de ces différents avis, sera approuvé par une délibération du conseil Communautaire.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



PLUI et Plan de secteur



Les élus du plateau de la Leysse (Curienne, La Thuile, Les Déserts, Puygros, Saint Jean d'Arvey, Thoiry et Vérel Pragondran) ont unanimement fait part à l'exécutif de Grand Chambéry de leur volonté d'élaborer un plan de secteur dans le cadre du prochain PLUI HD.

Une réunion des élus du Plateau s'est déroulée le 30 novembre dernier afin de concrétiser cette idée. Ce plan de secteur définira les particularités partagées entre nos communes : importance des transports, volonté de maintenir une identité propre par exemples, tout en continuant un développement modéré mais réel. Une vigilance toute particulière sera portée sur les modifications éventuelles concernant les Zones à Urbaniser actuellement inscrites sur notre PLU communal.

Accès aux déchetteries

Depuis quelques mois l'accès aux déchetteries de l'agglomération de Chambéry métropole - Cœur des Bauges est réservé aux habitants inscrits. Les habitants qui ne le sont pas encore peuvent le faire en remplissant le formulaire (pièces à fournir : carte grise et justificatif de domicile) disponible sur le site :

www.chambery-bauges-metropole.fr / rubrique **DECHETTERIES**

Pour en savoir plus sur les modalités d'accès en déchetterie, n'hésitez pas à consulter la rubrique "foire aux questions ».

DERNIERE MINUTE : La vignette Crit'air



La presse et les différents sites internet se sont déjà largement faits l'écho de l'information selon laquelle la "circulation différenciée" va être appliquée dès cet hiver, en cas de pic de pollution, dans les centres villes de Chambéry et d'Annecy. Dans ces zones le préfet peut donc restreindre la circulation aux véhicules les moins polluants, en se basant sur les certificats qualité de l'air. Pour circuler votre véhicule devra être équipé de la vignette Crit'air

La commande peut se faire en quelques minutes sur le site

www.certificat-air.gouv.fr

à partir des informations figurant sur la carte grise du véhicule, avec paiement par carte bancaire (4,18 €) ou par courrier en utilisant le formulaire dédié et en payant par chèque.

DU NOUVEAU DANS LE PERISCOLAIRE

Si les travaux réalisés à l'école, durant l'été, vont améliorer les conditions d'accueil pour la garderie et le Temps d'Activité Périscolaire (TAP) du mardi après-midi, des changements d'organisation des services périscolaires interviendront dès cette rentrée pour la cantine et peut-être à la rentrée 2018/2019 pour les TAP.

Le groupement de commande " Barby – Curienne - Thoiry," pour la restauration scolaire a choisi un nouveau prestataire cette année, duquel nous attendons beaucoup.

En effet la société LEZTROY, basée à la Roche Sur Foron depuis 2008 et à Serrières en Chautagne depuis 2016 a été créée avec l'objectif de positionner l'agriculture BIO (50%), labellisée et saisonnière au cœur de son activité grâce à un réseau de producteur locaux (72% des approvisionnements à – de 60km).



C'est :

- une restauration locale écoresponsable exemplaire et unique en restauration collective,
- une entreprise fiable et reconnue : 15 000 repas / jour en Haute Savoie, bientôt 6 000 en Savoie,
- 112 employés dont 15 travailleurs handicapés sur les deux sites,
- de vrais cuisiniers,
- l'absence de produits, fromage portion et sauces toutes prêtes de l'industrie de l'agroalimentaire,
- le choix du qualitatif favorisant l'économie sociale, solidaire de proximité,
- le choix du développement de notre territoire et de son agriculture.

Ce choix n'est pas sans incidence sur notre fonctionnement actuel :

- ☞ le passage de la liaison chaude à la liaison froide oblige notre personnel à réchauffer les plats dans le respect des obligations réglementaires,
- ☞ l'achat d'un réfrigérateur professionnel,
- ☞ un coût raisonnablement supérieur du prix du repas par rapport aux années précédentes mais supérieur au prix facturé actuellement.

Une évaluation du coût général du service de la cantine sera effectuée en fin d'année, une fois que nous aurons confirmation de la qualité de la prestation, en vue d'un ajustement possible et limité du coût du ticket "cantine" vendu à la mairie.

Ce que la municipalité a décidé pour les TAP en juin dernier

- ☞ de rester sur la semaine de 5 jours pour l'année scolaire 2017/2018,
- ☞ de maintenir les TAP dans leur fonctionnement actuel les mardis après-midi en proposant des activités diverses de qualité : roller / tir laser, théâtre, art floral, travail de la laine feutrée, conception artistique, découverte de la nature et de l'environnement, danse, cirque, couture à la main pour tous, jeux de ballons avec le FC Nivolet et initiation à l'anglais ludique pour les plus grands,
- ☞ de décider avant mai 2018 du rythme scolaire pour la rentrée 2018/2019 après échanges avec les parents et enseignants, et prise en compte des incidences pour la commune (coût financiers et humains).

Exposition des Artistes de Thoiry

Toute la semaine de Pâques, une quinzaine d'artistes de la commune ont exposé leurs œuvres à la salle des fêtes de la commune : une idée de l'association "La Viourne" déjà à l'initiative de plusieurs rencontres culturelles, à Thoiry.

Personne ne pensait qu'autant de talents vivaient sans bruit dans le village. Tous les après-midi, la plupart des artistes étaient à leur stand pour donner les explications nécessaires aux visiteurs, tandis que les membres de "la Viourne" s'occupaient de l'intendance et de la buvette. Plusieurs exposants présentaient des tableaux de peinture (aquarelles, acryliques, peintures à l'aérographe, peintures sur porcelaine, peintures de Mangas, peintures et infographies illustrant des pochettes de disques et de CD, collection privée de lithographies et de gravures exécutées par un ancien habitant de Thoiry malheureusement disparu... Un spéléologue exposait un grand nombre de ses photos prises au cours de ses expéditions souterraines et une céramiste déjà très expérimentée montrait une grande variété de tasses, bols, beurriers bretons, théières... Certains ont pu s'initier avec elle, au tour ! Les enfants avaient eux aussi leur stand de poteries et de bricolage et dans un grand coin de salle, le tour à bois de l'Argenterie des Bauges initiaient les anciens et nouveaux Thoirzans à l'artisanat de la vaisselle en bois qu'on trouvait déjà sur la commune au moyen-âge !

Beaucoup de talents mis au jour, mais également environ 350 visiteurs intéressés, tout au long de ces dix jours d'ouverture au public, pour une publicité restreinte. Une expérience à renouveler ?

Madeleine ROSSI



FETE DES VOISINS / FETE DU FOUR



THORMEROZ



LE CHEF LIEU



LA FOUGERE



LES CHAVONNETTES

NOTRE SPORTIVE DE L'ANNEE



Coralie PERRIN
Championne de Savoie en
Judo (juin 2016)
Et 3^{me} au championnat
régional

LA VIOURNE

Ciné concert

Le 28 janvier, la Viourne a proposé un ciné-concert. Il s'agissait d'un documentaire ethnographique de Robert Flaherty de 1922 sur la vie d'une famille Inuit de la région de Port Harrison sur la côte est de la baie d'Hudson au Canada : méthodes de navigation, de chasse et de pêche, fabrication d'un iglou...

Les images majestueuses étaient alors accompagnées en direct par un musicien, Romain Joubert, qui nous a proposé un habillage musical du film.

FÊTE DE LA MUSIQUE À THOIRY

SAMEDI 10 JUIN 2017 AU SALOON

0546. SAVOIE - Concert de la "Classique"

CONCERTS À PARTIR DE 18h00
buvette - casse-croûte - entrée libre



Association "la viourne" :
contact : 06 09 77 69 57 / balo73@Free.fr

Fête de la musique



La Viourne, a organisé cette année la 7ème fête de la musique. Le 10 juin, sur l'esplanade de la salle des associations, 6 groupes se sont succédés. De la chanson folk, de la musique cajun, du rock...

Comme à l'accoutumée, la Viourne mais aussi Saveurs et Saisons (Francony traiteur), proposaient des casse-croûtes, et le bar permettait de lutter contre la chaleur torride de ce mois de juin. Environ 150 personnes sont venues écouter les groupes.

Bibliothèque Municipale

Rappel des horaires :

Lundi de 16 h à 18 h 30 // Jeudi de 16 h à 18 h

Un fonds d'environ 500 nouveaux livres de Savoie-Biblio est arrivé, fin novembre pour une année. Vous pouvez également demander les titres dont vous avez entendu parler : votre commande sera honorée au bout d'un ou quelques mois.

L'âge venant, Madeleine Rossi se fatigue et cherche avec Nora Maurel une 3^e bibliothécaire ; Marie-Ange Gavet assure déjà les remplacements de dernière minute. Toutes les bonnes volontés seront appréciées.

Rendez-vous à la bibliothèque aux jours et heures des permanences.

LA VIOURNE PRÉSENTE

SAMEDI 28 JANVIER
AU SALOON (THOIRY)

— — — — —

19H30

NANOUK L'ESQUIMAU

CINÉ-CONCERT TOUT PUBLIC
FILM MUET ACCOMPAGNÉ PAR
LE MUSICIEN ROMAIN JOUBERT

Buvette & Brandade de Morue
Ouverture à 18h30 - entrée libre

Association "la viourne" :
contact : 06 09 77 69 57 / balo73@Free.fr

Association des Parents d'Elèves

L'APE a pu financer une partie de la classe découverte, racontée dans le supplément du Thoirzan Info, grâce aux bénéfices engendrés lors des différentes manifestations. C'est plus de 300 € par enfant qui a été mis à disposition des enseignantes l'année dernière.

Merci à elles pour leur implication et aux Thoirzans, toujours présents à nos soirées.

Samedi 9 décembre 2017



*Vogue de
Thoiry*

Animée par Gillou et son orchestre

Pot au feu

Kir, gratinée
fromage & dessert
café

20 € la carte
sur réservation

à partir de 20H00
Salle des fêtes

Renseignement/Réservation auprès des parents

Soirée organisée par l'association des parents d'élèves de Thoiry

Bureau

Présidente : Marie-Anne JANVRIN-MICHARD

Trésorière : Sophie VOIRON

Secrétaire : Laure LEFEVRE

Calendrier des manifestations 2017/2018

Le 9 décembre 2017 : Vogue de Thoiry

Le 27 janvier 2018 : soirée Zumbapéro

Le 17 mars 2018 : Concours de belote

Le 28 avril 2018 : Défilé des enfants / chasse aux œufs

Le 16 juin 2018 : Kermesse

Renseignement sur les soirées : ape.thoiry@gmail.com



Depuis un peu plus d'un an la nouvelle association « Thoiry sport » organise un cours hebdomadaire de gym-fitness à la salle des fêtes du village. C'est environ une trentaine d'adhérents qui se retrouvent tous les mercredis soirs pour des cours rythmés et musclés, encadrés par une prof diplômée exigeante et enjouée !

Les cours alternent des disciplines variées (renforcement musculaire, body-balance, cardio-training, LIA, zumba,..), et cette année ce sont 2 créneaux horaires successifs qui sont proposés pour alterner 4 disciplines.

L'association rassemble des Thoirzans et habitants du plateau de la Leysse, de tous âges et de tous niveaux, chacun travaillant à son rythme avec ses propres objectifs. Si l'idée est de réellement se dépenser et progresser dans les différentes disciplines, la convivialité et les rires ne font pas défaut pendant les séances, lors des repas partagés, ou lors des soirées festives ouvertes à tous organisée par l'association.

En deux mots, les séances « Bauges tes fesses ! » de Thoiry Sport c'est un rendez-vous sportif régulier et un bon moment à partager aussi entre amis et voisins !

(L'association évolue, et envisage entre autre l'ouverture d'un cours de gym pour enfants, n'hésitez pas à faire connaître les demandes et les idées aux organisatrices !)

Contact : 06 78 84 40 18

Les fêtes d'antan

En fouillant dans les souvenirs des Anciens, les moments festifs se résumaient aux fêtes religieuses. Tous parlent immédiatement des **"Rogations"**: Trois jours consécutifs, au mois de mai, après la messe du matin où le prêtre et les fidèles se déplaçaient en procession accompagnés d'un ou plusieurs enfants de cœur et du fidèle sacristain ;

Ils étaient chargés d'agiter une clochette, sans doute pour prévenir du passage de la procession qui se rendait au pied des croix de la commune :



Deux aux Chavonnettes

Et une aux Mollards

Le prêtre bénissait les prés et les champs, les fidèles récitaient quelques litanies ou chantaient un cantique.



Le deuxième jour, la procession se rendait à Thorméroz au pied des deux croix du hameau.

Le troisième jour, tout le monde allait à la chapelle **"du Mollard du temps"** (cette chapelle est située bien au-dessous des premières maisons du chef-lieu, à 200 mètres environ de la route départementale).

Et toujours bénédiction des terres et litanies des saints afin d'obtenir de bonnes récoltes et d'éloigner la grêle et les tempêtes.



Le jeudi de l'**Ascension** marquait la **fin des Rogations**. Ce jour-là, la messe avait lieu à la chapelle du Mollard du temps, naturellement trop petite pour contenir tous les fidèles ; la plupart des gens entendaient l'office à l'extérieur.



Du côté du hameau de la Fougère, la Chapelle "*Saint Antoine*" dont la construction, décidée en 1718, a duré 10 ans devait être le but d'une procession annuelle.

Procession, à travers toute la commune, le jour de la fête de ce Saint, pour implorer la clémence du ciel et notamment se protéger de la sécheresse.

Quand s'est perdue cette tradition ?

Aucun élément (témoignage ou document) ne permet de répondre à cette question.

Extrait du registre de la Paroisse de Thoiry
(Orthographe du document original respectée)

Vœu à St Antoine de Padoue

L'an mille sept cent dix huit et le neuvième juin La paroisse de Thoiry assemblée pour implorer la miséricorde du Seigneur et obtenir de sa bonté une abondante pluie après une longue sécheresse s'est mise d'une manière particulière sous la protection du Grand St Antoine de Padoue et s'est engagée que dorénavant à commencer le treizième du dit mois fête de ce grand St on fera toutes les années à perpétuité le jour de la fête du dit Saint une procession générale depuis l'église jusqu'au village de La Fougère où il sera basti au plutôt une chapelle à l'honneur de ce saint et qu'afin que tous puissent assister à la procession on ne travaillera point dans la paroisse qu'après avoir entendu la Ste messe.

Moissonnier Curé

Une autre fête religieuse faisait également sortir le curé et les fidèles de leur église : **La fête Dieu** (60 jours après Pâques).

Ce jour-là était la fête du saint sacrement et le prêtre sortait ledit sacrement dans un ostensor d'or, abrités sous le dais porté par quatre hommes, et la procession se rendait jusqu'au reposoir dressé en face de la sortie du parking actuel de la mairie-bibliothèque (reposoir = autel garni de fleurs). Il y avait des cantiques et les enfants jetaient des quantités de pétales de fleurs pour honorer le saint sacrement. Ce jour-là, le sacristain et plusieurs enfants de cœur précédaient le curé. Des prières et des chants rehaussaient la cérémonie au reposoir et la procession retournait à l'église.

Le 8 décembre était la fête de l'immaculée conception, fête patronale de Thoiry ; la journée commençait par la messe pour tous (ou presque) avant de se poursuivre par "**la vogue**". Ce jour-là, et pas le lendemain ni le surlendemain, le boulanger et sa femme avaient cuit les "vogues", sorte de petits pains briochés à l'anis, les 2 cafés du chef-lieu étaient sur fréquentés : la Marcelle faisait cuire ses 60 kg de diots après avoir pétri et cuit ses 5 kg de bugnes. Car les désertiers, les puygrelands, les sangerains et ceux des Aillons ont toujours fêté la vogue de Thoiry. Les fêtards sortaient alors d'un bistrot pour entrer dans l'autre et vice versa, mais alors, le vin ne titrait que 8 à 9°. Certains ne pouvaient pas rentrer chez eux avant le matin ! Il y avait de la musique et les gens dansaient très tard dans la nuit. De mémoire de thoirzans, la fête de l'immaculée conception a toujours été célébrée dans la joie de retrouver les connaissances des villages voisins et de partager une nourriture simple (les diots, les bugnes), "les verres de l'amitié", les nouvelles du voisinage et celles de la famille.

Alors quand le bistrot de la Marcelle a fermé, il a bien fallu maintenir "**la vogue**" de Thoiry que toutes les communes voisines fréquentaient. C'est ainsi que les festivités se sont organisées dans les deux anciennes classes désaffectées : Continuer à faire cuire des diots, sans cuisine aménagée, à faire déguster des bugnes à qui veut les goûter, c'était là, la seule rencontre de l'année pour les habitants des communes proches.

Avec une salle des fêtes spacieuse, "aux normes" et avec cuisine aménagée, la vogue sera toujours la vogue : un repas simple partagé avec les voisins, suivi de musique et de danses. Depuis presque 40 ans, la célébration du 8 décembre est reportée au samedi le plus proche et l'organisation de la soirée est aujourd'hui confiée à l'Association des Parents d'Elèves de Thoiry : les bénéficiaires servent à financer les activités scolaires des classes primaires.



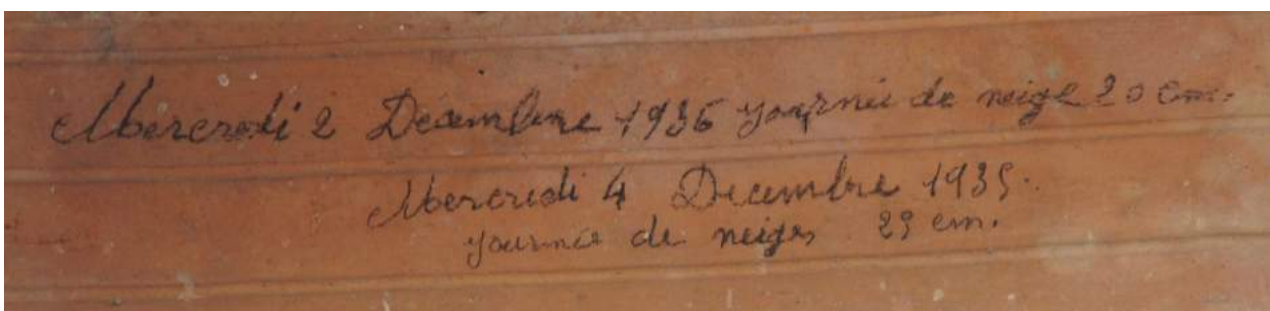
Ce que cache le bâtiment dit la POMPE :

- 1 - ancien chariot de pompiers tiré à l'époque par un cheval
- 2 - sceau en toile utilisé par les pompiers
- 3 - ancien corbillard

Oursins fossiles (ou échinidés) trouvés sur le Chemin du Garde.



Inscriptions trouvées sur une brique qui a servie dans la construction d'un petit bâtiment pour animaux.



LE MOTS PARDIS (Les mots perdus)

Quand on pôrlé patoé, ètre ne, le anchins, y sèblé qu'on èpléyé on moé de mots que n'existont qu'è patoé.

Lorsqu'on parle patois, entre nous, les anciens, il semble que l'on emploie beaucoup de mots qui n'existont qu'en patois.

Et ben non ! Tô c'le mots venont di vi francé et ne sont pels utilijas, même à l'écoula.

Et bien non ! Tous ces mots viennent du vieux français et ne sont plus utilisés, même à l'école.

Vecca nè quques-ons trevòs chi on vi dictionnaire.

En voici quelques-uns trouvés sur un vieux dictionnaire.

Adduire ou **aduire** = amener (en ancien français)

Trérrer = traire (tirer en ancien français, arracher dans ce cas.)

- D'mè vé **adduire** le ôtils à mon pôrré, pe **trérrer** le tartiflés.

- Je vais **amener** les outils à mon père, pour **arracher** les pommes de terre.

Amortò = Amorter (éteindre en ancien français)

- y faut **amortò** la lmière, avant de sòttre.

- il faut **éteindre** la lumière, avant de sortir.

Brirrer = Bruire (produire un son léger et continu)

- d'é attèdi **brirrer** diè la còva. Y dé y avé on rat deze le bossons.

- J'ai entendu **bruire** dans la cave. Il doit y avoir un rat sous les tonneaux.

Eguenoïller = Engueniller (couvrir de guenilles, déchirer ses vêtements)

Shérrer = Choir, **D'é shezu** = j'ai chu (verbe employé par les désertiers)

- D'é **shezu** chi le gravillons, d'me si **éguenoïlla** et ébarmètò.

- Je suis **tombé** sur les gravillons, je me suis **enguenillé** et éraflé le visage.

Adont = adonc (alors, en ancien français - à l'époque, autrefois, en patois)

Bamboche = ripaille, débauche.

- **Adont**, le zocajons de fòrré la **bamboche** étions ròrrés.

- **Autrefois**, les occasions de faire **ripaille** étaient rares.

Abotcher = aboucher (tomber sur la bouche, face contre terre, expression genevoise.

A bochon (viendrait de aboucher)

- D'me si **abotcha** chi l'angle de la tòbla et d'é fé on glepé.

- Je me suis **abouché** au coin de la table et j'ai fait une petite sieste.

Schapplò = chapelier (couper, tailler, réduire en miettes pour faire de la chapelure)

Ou

Schapòttò = chapoter (dégrossir, couper en petits morceaux)

- Dé te **Schapòttò** chô bròve gòtieau ! Dé pò roéssi à fòrré de bròvès transhes.

- J'ai tout **chapoté** ce beau gâteau ! Je n'ai pas réussi à faire de belles tranches.

NA CÔRTA DI BISTROT

L'TOÈNE VÒ SE MARIÒ. Ç'TA NÉ, ON È PÒRLÉ TCHE LA MARCELLE, È FAZÈ NA BELOTE.

- **IL A TOU LAMÈ TREVÒ NA BRÒVA FÈNNA ? DEMANDÉ L'LOUIS.**

- **Oua, elle pou ben allo te selléta à le champignons ... ! Répond l'Glaude avoé malesse.**

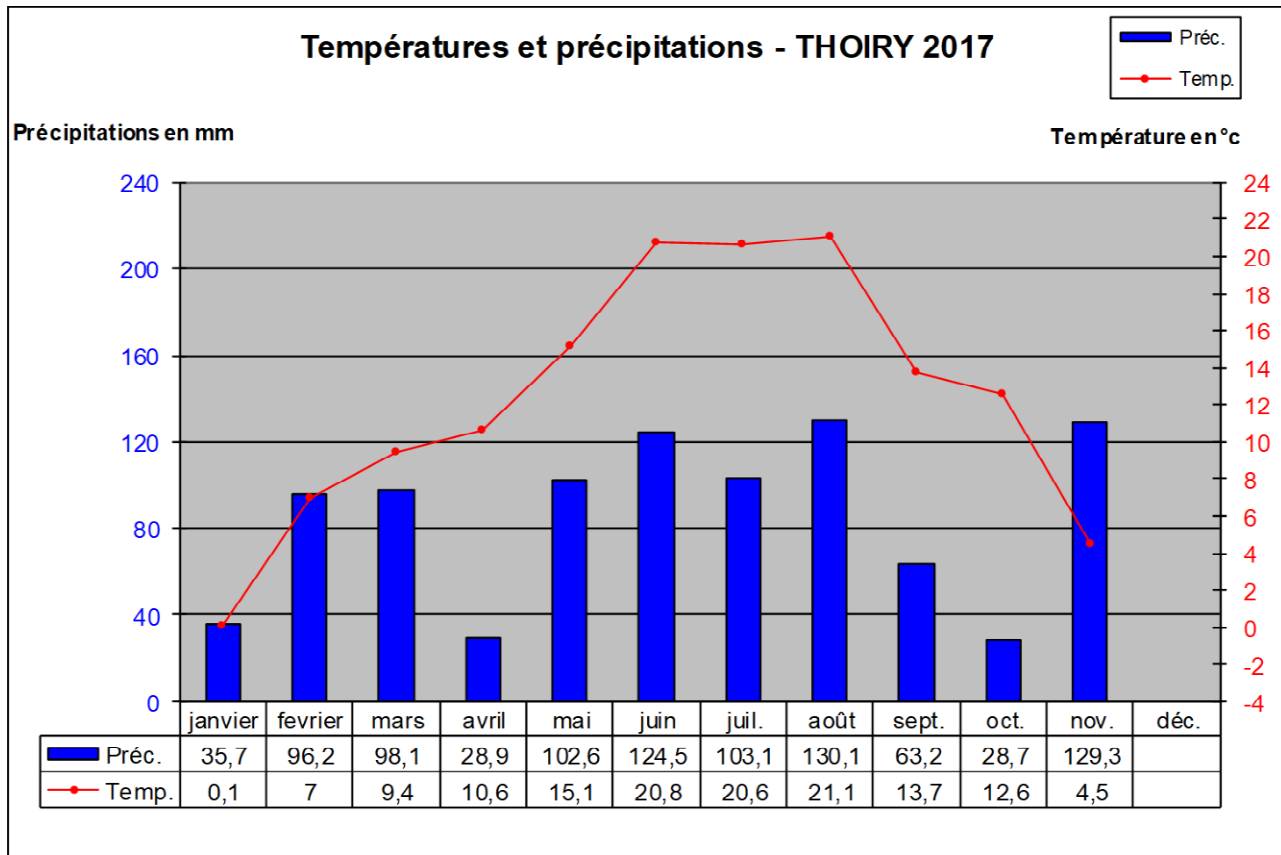
UNE BRÈVE DU BISTROT

L'Antoine va se marier. Ce soir, on en parle chez la Marcelle, en faisant une belote.

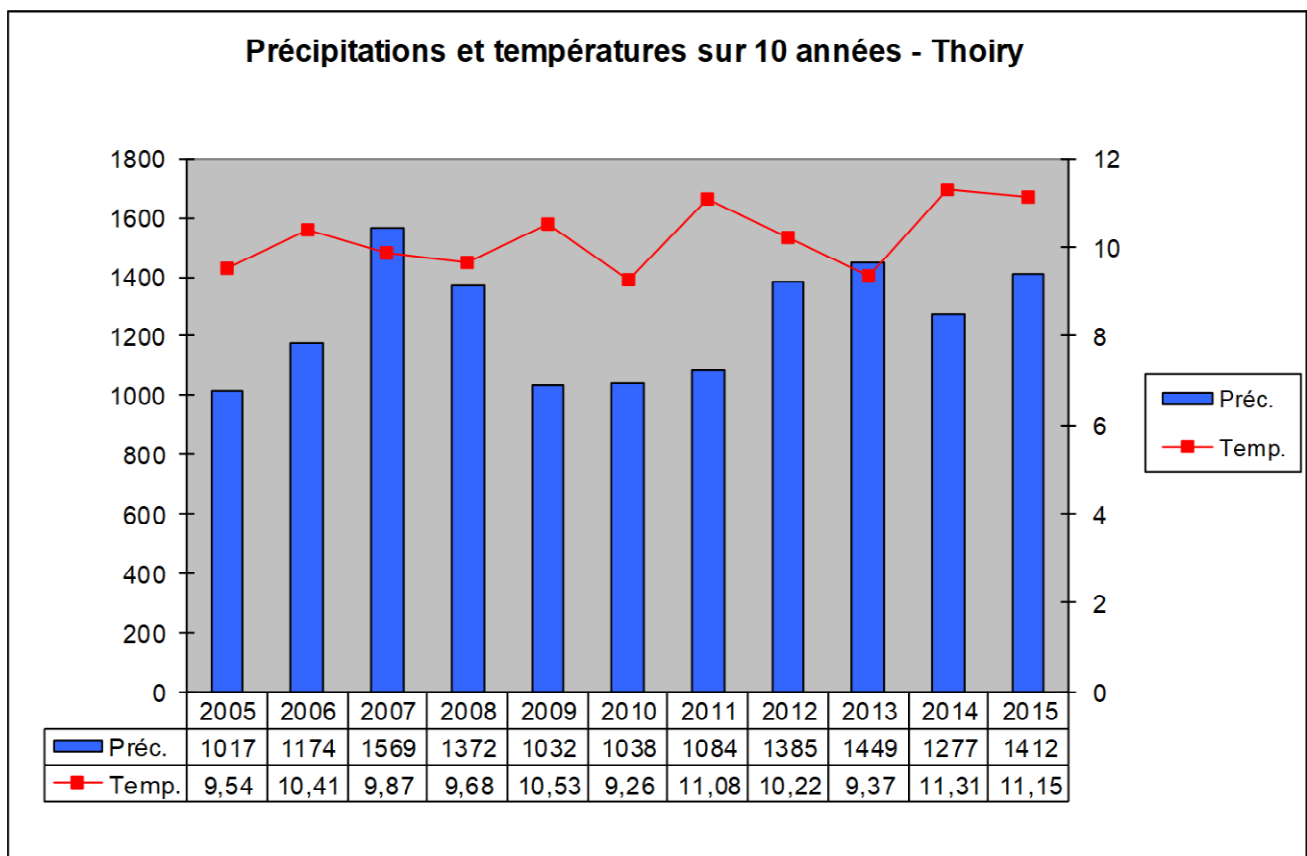
- A-t-il seulement trouvé une belle femme ? Demande le Louis.

- Oui, elle peut bien aller toute seule aux champignons ... ! Répond le Claude avec malice.

Suite à une panne informatique, les données de l'année 2016 pour Thoiry ont été perdues. Je vous propose un premier large aperçu de 2017 ainsi qu'une synthèse de 10 années de mesures effectuées à Thoiry.



Pour l'année 2017, au 30 novembre, nous avons environ 940 mm de pluie. Sachant que, au minimum sur les 10 dernières années, nous avons environ 1000 à 1100 mm de pluie (2005, 2009, 2010, 2011), décembre devrait recevoir plus de 100 mm de précipitations. Cependant, 2017 devrait être une année plutôt moins arrosée, à l'image des années les plus sèches.



Du 1er novembre 2016 au 30 novembre 2017*Naissances*

Valentine le 3 décembre 2016 (Au Biez)
au foyer de Marion SAUVANAUD et Vivien BEAUDET

Tiago le 1er février 2017 (Au Biez)
au foyer de Carole MICHARD et Cédric GAVET

Lucien le 27 février 2017 (La Fougère)
au foyer de Elsa THARAUD et Damien ROCHETTE

Gwenael le 11 mars 2017 (Thorméroz)
au foyer de Maria et Arnaud FURET

Anaël le 12 novembre 2017 (La Dhuy)
au foyer de Eline GAUTHIER et David ARNAUD-GODDET

Zélie le 25 mars 2017 (La Fougère)
au foyer de Marion SEVESSAND et Paul MARTEL

Cloé le 14 mai 2017 (Les Crêts)
au foyer de Pauline et Damien REGAZZONI

Heïdi le 30 mai 2017 (Les Mollards)
au foyer de Dorothee et Eric JABOT

Mila le 11 juillet 2017 (La Dhuy)
au foyer de Céline et Michaël EUVRARD

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur aux nouveaux petits Thoirzans auxquels nous souhaitons une longue et heureuse vie.

Mariages

Catherine FOSSOUX et Jean-Marc PACHOUD

le 22 juillet 2017 (Les Crêts)

Nathalie MARATIER et Stéphane DERET

le 26 août 2017 (Au Replat)

Florence MOLLARD et Jacques ROBIN

le 7 octobre 2017 (Chef Lieu)

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

Décès

Suzanne PROVENT (le 13 janvier 2017)

Angèle VOIRON - épouse ARNOLDO (le 11 mai 2017)

Gérard FRANCONY (le 14 juillet 2017)

Henriette LAPIERRE - épouse CHAFARDON (le 3 août 2017)

Yvonne BOUILLARD - épouse FELIX (le 25 novembre 2017)

Que les familles de ces disparus soient assurées de la sympathie et du soutien du Conseil Municipal qui leur renouvelle ses sincères condoléances au nom de tous les Thoirzans

Bienvenue aux nouveaux Thoirzans

De nouvelles familles ont choisi de s'installer à Thoiry dernièrement.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration dans notre village.

[MAIRIE](#)

Tél. : 04 79 28 40 89 Fax : 04 79 28 40 15 Email : thoiry73@wanadoo.fr

Site internet : www.mairie-thoiry73.fr

Permanences du secrétariat :

Lundi : de 9 h à 11 h 30 et de 18 h à 20 h

Mercredi : de 9 h à 11 h 30

Vendredi : de 9 h à 11 h 30

Le Maire est présent en Mairie le lundi de 18 à 20 heures ou reçoit sur rendez-vous

[LA POSTE](#)

Dans les locaux de la Mairie et suivant les mêmes horaires

[ECOLE](#)

Tél. : 04 79 28 46 05

[GARDERIE ET RESTAURANT SCOLAIRE](#)

Garderie : 04 79 28 46 05

Restaurant scolaire : 04 79 44 26 85

Les tickets de ces deux services sont en vente en Mairie

[ASSISTANTES MATERNELLES](#)

Corinne PONCET - Chef Lieu / Tél. : 07 61 98 49 96

Janine GAUTHIER - Chef Lieu / Tél. : 06 32 52 23 29

[BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE](#)

Horaires d'ouverture : Lundi : de 16 h 30 à 18 h 30

Jeudi : de 16 h à 18 h

[CORRESPONDANTE DAUPHINE LIBERE](#)

Madeleine ROSSI - Email : madeleine.rossi@free.fr

[LOCATION GITES COMMUNAUX](#)

Disponibilité et réservation auprès de Loisir Accueil Savoie Réservation : 04 79 85 01 09

Renseignements et tarifs en Mairie : 04 79 28 40 89

Site internet : www.gites-de-france.com

[LOCATION SALLE DES FETES / SALLES DES ASSOCIATIONS](#)

S'adresser à Thierry TOURNIER (06 64 06 44 57) ou à Bruno ROUSSET (07 82 00 52 61)

[DECHETTERIE DE SAINT-ALBAN-LEYSSE](#)

Lieu: route de la Féclaz / Tél. : 04 79 71 36 05

Horaires d'ouverture : Du lundi au samedi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30 (18 h en été du 1er avril au 30 septembre)

Dimanche et jours fériés : de 8 h 30 à 12 h (sauf Noël, Jour de l'an et 1er mai)

[ADMR](#)

Secrétariat : Maison de l'environnement à Saint-Jean-d'Arvey / Tél. : 04 79 28 91 90

[SERVICE DES EAUX](#)

CHAMBERY METROPOLE / Relations abonnés et urgences : 04 79 96 86 70

[SICAL \(Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Alban Leysse\)](#)

Service Enfance / Tél. : 04 79 70 76 01

Service Jeunesse / Tél. : 04 79 70 83 48

Relais Parents / Assistantes maternelles / Tél. : 04 79 33 54 65

Email : sical.adg@orange.fr